



23 rue Pasteur 77510 REBAIS
Tél. 01.64.04.51.37-Fax. 01.64.20.92.21
E-mail. accueil@s2e77.fr

Envoyé en préfecture le 31/01/2024
Reçu en préfecture le 31/01/2024
Publié le 31/01/2024
ID : 077-200087021-20240131-2024_DCS_005-BF

Délibération N° 2024-005
Date de convocation : 23 janvier 2024
Nombre de délégués en exercice : 132
Nombre de délégués présents : 74
Nombre de suffrages : 76

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

N° 2024-005 Autorisation réalisation des investissements dans la limite du ¼ du budget précédent S2e77

L'an deux mil vingt-quatre le vingt-neuf janvier, à dix-huit heures trente, le Comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente de la Commune de Maison Rouge (77370), sous la Présidence de Mme Claire CRAPART, Présidente,

Présents :

Communauté de Communes des deux Morin :

CHERON Emmanuel, titulaire - DE VESTELE Philippe, titulaire - EUGENE Jean-Baptiste, titulaire - FRISSON Thierry, titulaire - GILBIN Catherine, titulaire - GUIGNIER Marie-France, titulaire - JORAND Michel, titulaire - LE CORRE Raymond, titulaire - LEGRAND Michel, titulaire - LUQUOT Gil, titulaire - PAIX Josiane, titulaire - PEIGNOT Pierre, titulaire - PHILIPPE Jean-Marie, titulaire - TALFUMIER Daniel, titulaire - VAN DER SCHUEREN James, titulaire - GOBINOT José, suppléant - LEQUESNE Virginie, suppléant -

Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie :

CALUCH Laurent, titulaire - HIERNARD Thierry, titulaire - HUBERT Joël, titulaire - VERAGEN Catherine, suppléante -

Communauté de Communes du Provinois :

AGNUS Didier, titulaire - BANNE Pascal, titulaire - BLANCHARD Flavien, titulaire - BONICI Claude, titulaire - BOULLOT Alain, titulaire - BOURDON Louis, titulaire - CAUMARTIN Pierre, titulaire - CRAPART Claire, titulaire - DAVY Jérôme, titulaire - FABRE Dominique, titulaire - FASSELER Philippe, titulaire - LEBAT Patrick, titulaire - MARCHAND François, titulaire - MAZZUCHELLI Olivier, titulaire - MILLET Jérôme, titulaire - NAVARETTE Antonio, titulaire - PANNIER Michèle, titulaire - PELLICIARI Bruno, titulaire - PERNEL Fabien, titulaire - PERRIN Catherine, titulaire - VICQUENAUULT Nadège, titulaire - VOISEMBERT Pierre, titulaire - BELLACHE Chantal, suppléante - CARVALHO Sandra, suppléante - GALLOIS Catherine, suppléante - PETROFFE Frédérique, suppléante - PITA Tony, suppléant - WALLE François, suppléant -

Communauté de Communes du Bassée Montois :

CHAPLOT Jean-Luc, titulaire - de ROUX Julie, titulaire - DELETTRE Isabelle, titulaire - DORMION Jean-Claude, titulaire - FORET Sylvie, titulaire - FORGET Michel, titulaire - GAUCHER Olivier, titulaire - GIMENO Isabelle, titulaire - LAMOTTE Xavier, titulaire - LEMORE Christine, titulaire - LUCE Laure, titulaire - MARTIN José, titulaire - PARQUET Véronique, titulaire - PATUREAU Pascal, titulaire - PODOROJNIY Anastasia, titulaire - RAY Daniel, titulaire - REMBLIER Stéphane, titulaire - SAINT-CENE Christine, titulaire - SIMON Dominique, titulaire - TAUSTE Pedro, titulaire - BALLAGUET Jean-Pierre, suppléant - BIGOT Jean-Yves, suppléant - CHARLE Daniel, suppléant - CHAUMONT Jacques, suppléant - MAURY Yannick, suppléant -

Commune de Vieux Champagne :-

Commune de Vanville :-

Commune de Saint Just en Brie :-

Excusés :

Communauté de Communes des deux Morin :



BEAUJEAN Serge – BERTHOMIER Gérard – BESSIERE Maryvonne – CASSAGNE Philippe – CHAMPENOIS Christian – CLAY Déborah – GRENET-LAFFONT Denis – LEGROS Lionel – MICHELOT Bernard – MONBEIG Pierre-Dominique – PRON Philippe – THIEBLEMONT Gilles – THOMINET Nicolas –

Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie :

CARLIER Dominique – COIBION Frédéric – DUBECQ Dominique – FARIVAR Parastou – GELSUMINI Patrick – GUILLETTE Christine – LEMAIRE Ingrid – VAN LANDEGHEM Jean-Marie – VEIL Cathy –

Communauté de Communes du Provinois :

ARTHUR Olivier – BACHELET Stéphane – BONTOUR Alain – BOULET Christine – CANAPI Marie-Pierre – CHARPENTIER Cécile – de BISSCHOP Bertrand – de MEULENAERE Alexandre – PERRINO Fabien – PIERRU Hugo – POUHEY-MOUNOU Pierre –

Communauté de Communes du Bassée Montois :

CARRASCO Alain – CHAINEAU Francis – FASSIER Delphine – FLON Martine – JAMBUT Gérard – JOUNIAUX Olivier – KLEINRICHERT Patrice – MENARD Sophie – PERNET Roger – POULAIN Michel – SIVANNE Evelyne –

Commune de Vieux Champagne :

MEDJANI Nadia –

Commune de Vanville :-

Commune de Saint Just en Brie :-

Absents :

Communauté de Communes des deux Morin :

BONTOUR Thierry – BUTET Gérard – OUVRE Michel –

Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie :

BRODARD Yves – DOMARD Muriel – ESCULIER Dorys – GOBARD Éric – SALA Patrick –

Communauté de Communes du Provinois :

BAALI CHERIF Cherifa – COGNYL Gérard – GALAND Yvette – HOTIN LETANG Julie – LEFEVRE Christophe – SIMONY Jacques –

Communauté de Communes du Bassée Montois :

BEAULIEU Raphaël – BRAND Julie – FLAMEY Francis – GAY Colette – LABONNE Bernard – LAWSON Latevi – LEPATRE Michel – QUÉRÉ Catherine – THIENARD Gérard – VERRIER Didier – VILLIERS Nadine –

Commune de Vieux Champagne :-

Commune de Vanville :

LABATUT Jean-Luc –

Commune de Saint Just en Brie :

MAROT Ayméric –

Pouvoirs :

CLAY Déborah à DE VESTELE Philippe

MICHELOT Bernard à Claire CRAPART

Etaient invités : B. CARRÉ, C. BOURILLON, A. DELALOT, M. MOUMAS, AA SERVAZEIX

Secrétaire de Séance : José MARTIN

N° 2024-005 Autorisation réalisation des investissements dans la limite du ¼ du budget précédent S2e77

L'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que jusqu'au vote du budget primitif, l'ordonnateur (maire ou président) peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (sans prise en compte des crédits afférents au remboursement de la dette)

Le Budget prévisionnel ne sera voté que fin mars 2024.



De ce fait, aucune dépense d'investissement ne pourrait être mandatée ou engagée en dehors des restes à réaliser.

Vu le budget 2023 et les premières dépenses d'investissements à réaliser il est nécessaire de prendre une délibération autorisant ces dépenses.

Afin de lancer les travaux du marché à bon de commande, les nouvelles opérations, il est proposé d'ouvrir les crédits à hauteur de :

CHAPITRE	BUDGET 2023	MONTANT MAX 1/4	BESOIN
20	96 488	24 122	20 000
21	2 380 392	595 098	500 000
23	38 081 157	9 520 289	5 000 000

Ces sommes seront reprises au budget

Le comité syndical après délibération, autorise la réalisation des dépenses à concurrence des sommes proposées.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente,
Claire CRAPART
(signature électronique)